

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
3 rue de la mairie
78910 FLEXANVILLE
Tél: 01.34.87.23.05
Fax: 01.30.88.30.65

Mail: mairie.flexanville@wanadoo.fr

Site : www.flexanville.fr

SEPTEMBRE
2016



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2016

L'an deux mil seize,

Le seize septembre à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, Stéphane BENYAMINE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Nadine PERRIN, Didier PIETTE, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absents et excusés : François LIGNEY

Régine CENAC-MORTHE procuration à Claudine RICOU

Filipe MARTINS procuration à Didier SAUSSAY

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX

CONTRAT TRIENNAL

- **Rue des Prés / Chemin du Clos St Cyr**

Suite à l'appel d'offres organisé par Foncier Expert, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes réponses qui ont été reçues. Pour rappel, il s'agit des travaux de réfection de la Rue des Prés et du Chemin du Clos St Cyr (voirie, enfouissement des réseaux de télécommunication et harmonisation de l'éclairage public).

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide à l'unanimité des membres, d'approuver les choix de Foncier Expert :

- La société WATELET TP pour la partie voirie (lot1)
- La société VIOLA pour la partie éclairage public (lot2)

- **TROTTOIR TESSE**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les deux estimations d'Y'INGENERIE pour la rénovation du trottoir côté pair de la Rue de la Fontaine Hédin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de choisir l'option prévoyant la réhabilitation du trottoir aux nouvelles normes de largeur, dans la mesure du réalisable.

BUDGET

- **CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les demandes d'adhésion des communes de Chatou et Maurepas au CIG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve l'affiliation volontaire de ces communes.

DIVERS

- **GESTION DES SEPULTURES DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager cette procédure.

- **SILY (Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les changements de statuts du Sily.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide les modifications statutaires du Sily.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.